



Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● **RECRUTEMENT ESTIVAL A LA MAISON NIEPCE**

La Maison Niépce à Saint-Loup-de-Varenes recherche une personne d'accueil (+ visite) à temps plein (ou deux personnes à mi-temps), bilingue si possible (Français-Anglais) et habitant la commune de préférence, pour la période du 15 au 25 août (recrutement en CDD).

Toute personne intéressée doit se rapprocher de **la Maison Niépce au 03.85.94.84.60 ou de SPEOS au 01.40.09.18.58**

COMPTE-RENDU DE REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le quatre juillet deux mille dix-sept à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB et Joëlle CRELIER et Mrs Jean-François LESSARD, Christophe BADOT, Fabrice CHEVILLARD, Henri LIEUTET, Dominique REVILLOT, Daniel MOREIL et Francis DEBRAS

Absents : Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET et Renaud SABATIER (excusé)

Secrétaire de séance : Frédérique TARTIER-JACOB

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Finances – Décision modificative n° 1 au BP 2017 pour investissements nouveaux
2. Finances – Emprunt sur rénovation toiture Mairie-Ecole – Modalités d'exécution
3. Finances – Avenant au contrat d'animation NAP par l'IFAC – Autorisation de signature
4. Matériel communal – Cession d'une épareuse
5. Motion de soutien pour autoriser une coronarographie-angioplastie coronaire au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône

1. Finances – Décision modificative n° 1 au BP 2017 pour investissements nouveaux

Monsieur le Maire informe les élus que les crédits supplémentaires dégagés au BP 2017 suite à erreur matérielle (doublon) au compte 1641 – Emprunt – pour 16 000 € ne pourront pas être injectés en totalité en investissement car il a fallu pallier à la baisse de la plupart des dotations d'Etat reçues : DGF* (- 8 438 €), FPIC* (- 3 630 € en recettes et + 969 € en dépenses soit - 4 599 €), DNP* (- 319 €), DSR* (+ 1 680 €).

Ainsi, la Commission travaux a pu travailler sur les nouveaux investissements au BP 2017 pour un montant de crédit de 7 000 € dont voici la liste :

- divers matériels et outillages pour les ateliers municipaux pour 1 179 €
- de la fourniture pour finaliser les travaux en régie relatifs à la réfection de la classe CM pour 250 €
- du mobilier et un tapis pour la bibliothèque pour 300 €
- le remplacement de la totalité des barillets de la salle des fêtes pour 3 567 €
- des travaux en régie pour la pose d'un faux plafond dans la cage d'escalier de l'école pour 730 € (hors MO)
- des portemanteaux pour l'école pour 500 €
- une connexion filaire internet pour deux classes de l'école maternelle pour 390 €

M. LIEUTET précise qu'il est prévu de solliciter une autre entreprise pour le chiffrage du remplacement des serrures de la SDF.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les différents investissements proposés par la commission travaux et autorise Monsieur le Maire à modifier le BP 2017 en conséquence par DM n° 1.

2. Finances – Emprunt sur rénovation toiture Mairie-Ecole – Modalités d'exécution

Monsieur DEBRAS rappelle que le conseil municipal a décidé le 20 février dernier de consolider le crédit relais pour la rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole à la somme de 75 000 €. Toutefois, les modalités d'exécution du contrat nécessitent de modifier le BP qui aurait dû prévoir l'encaissement et le remboursement de cette somme, mais encore aurait-il fallu le savoir !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative n° 2 du budget tel que suivant :

Recettes d'investissement : compte 1641 – Emprunt : + 75 000 € pour l'encaissement

Dépenses d'investissement : compte 1641 – Emprunt : + 75 000 € pour le remboursement

3. Finances – Avenant au contrat d'animation NAP par l'IFAC – Autorisation de signature

Mme CRELIER explique qu'à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement est désormais possible pour les municipalités qui le souhaitent. Comme il y a eu consensus entre le conseil d'école et les parents d'élèves pour cette perspective, la fatigue des enfants étant avérée, les dispositions auprès des services de l'académie ont été prises en ce sens. Il est précisé que cette décision implique la suppression des NAP à la rentrée scolaire. Les élèves retrouveront donc des heures de cours le jeudi après-midi et le mercredi matin serait donc libéré et permettrait aux enfants de se reposer à nouveau. Toutefois, cette nouvelle organisation risquant de poser problème pour la garde de certains enfants, il a été prévu de rouvrir le Centre de loisirs, comme avant la mise en œuvre des NAP, dès le mercredi matin.

Monsieur DEBRAS poursuit en demandant l'autorisation de signer l'avenant au contrat IFAC permettant, dès la rentrée scolaire 2017/2018, de supprimer les NAP et d'ouvrir à nouveau le Centre de Loisirs le mercredi matin.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux deux sollicitations.

* DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), DSR (Dotation de Solidarité Rurale), FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), DNP (Dotation Nationale de Péréquation)

4. Matériel communal – Cession d'une épareuse

Monsieur DEBRAS rapporte que la municipalité dispose d'une ancienne épareuse (bras amovible giro broyeur adaptable sur un tracteur) achetée en 1989 dont les ateliers municipaux ne se servent plus depuis l'acquisition du nouveau tracteur équipé de ce type de matériel. Il se trouve que ce matériel intéresserait la collectivité de La Charmée aussi Monsieur DEBRAS propose de la vendre au prix de 2 000 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de cette épareuse à la commune de La Charmée au prix initial de 2 000 €, avec possibilité de négociation jusqu'à 1 500 €.

5. Motion de soutien pour autoriser une coronarographie-angioplastie coronaire au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône

Monsieur DEBRAS expose la situation du Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône, qui verra prochainement la perte de son unité de soins intensifs cardiologiques si celui-ci n'est pas renforcé par l'implantation d'une coronarographie-angioplastie coronaire. Il rappelle que l'ARS (Agence Régionale de Santé) avait reconnu un besoin exceptionnel en ce sens, par arrêté pris au mois de juillet 2016. Or, cette décision a été contredite le 20 juin dernier lors de la demande formelle du Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône. Il faut savoir que ce type de service existe déjà à Dijon et à Mâcon mais qu'avec ce refus, l'égalité des soins sur la région est compromise.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité appelle les plus hautes autorités de l'Etat à se saisir du dossier et demande à l'ARS Bourgogne Franche Comté de reconsidérer sa position dans le dossier de l'angioplastie-coronarographie au Centre Hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15



Le Maire

F. DEBRAS